

Assemblée fédérale.

Les chambres fédérales se sont réunies le 7 décembre 1891 en session ordinaire d'hiver.

Au conseil national, le président, M. Adrien *Lachenul*, de Genève, a ouvert la session par le discours suivant.

« Messieurs,

« Depuis la clôture de la session extraordinaire du mois de juillet, les événements se sont pressés dans notre pays.

« D'abord, nous avons, avec la plus pure joie, célébré, sur les lieux même de sa naissance, l'anniversaire six fois séculaire de la fondation de l'alliance helvétique et constaté que dans tous les cantons, du hameau reculé jusqu'à la grande ville, le peuple suisse, oubliant un instant ses divergences et ses préférences de partis, nourrissait le même sentiment d'inaltérable amour pour la patrie.

« Puis, Berne nous a conviés à revivre les pages de son histoire les plus belles et les plus intéressantes, et vous êtes accourus nombreux à sa fête, qu'au dernier moment venait assombrir, à sa porte même, une nouvelle et épouvantable catastrophe.

« Dans cette salle se réunissaient aussi, il y quelques semaines, deux assemblées venues de tous les points du monde, qui donnaient à notre pays une marque flatteuse, que nous ne saurions trop apprécier, de l'estime dans laquelle il est tenu par les autres nations.

« Le congrès de géographie a montré que l'étude et la connaissance plus complètes de notre écorce terrestre ne rendent pas seulement l'homme plus savant, mais qu'elles tendent à améliorer les rapports entre les peuples et à développer la civilisation générale.

« Le congrès des accidents du travail, affirmant davantage encore la grande solidarité humaine a, sinon posé les assises, au moins dessiné les lignes premières du plus consolant chapitre du droit international de l'avenir.

« Le peuple suisse et les cantons consultés trois fois depuis juillet dernier, en acceptant le monopole des billets de banque et

le nouveau tarif douanier, ont consacré votre œuvre parlementaire. Laissez-moi, avec toute la réserve que m'imposent ma charge et surtout les circonstances, exprimer l'espoir de voir bientôt se terminer heureusement la tâche des négociateurs de nos traités de commerce et aboutir les efforts du conseil fédéral, en qui nous plaçons notre confiance, en vue du maintien des bonnes relations commerciales avec tous nos voisins.

« D'autre part, nous voulons compter sur la sagesse et l'expérience du pouvoir exécutif et des chambres, pour intéresser, sous le contrôle et avec le concours de la Confédération, non pas seulement les capitaux privés mais encore et surtout les cantons eux-mêmes, à la création de la future banque d'émission.

« Hier, à une majorité imposante, le peuple a rejeté la proposition que vous aviez agréée d'acheter 100,000 actions du Central. Les causes de ce grave échec des chambres et du conseil fédéral devant la nation sont multiples, et nous ne les rechercherons point ici ; mais, encore sous l'émotion de ce scrutin, ne manquons pas de discerner et de signaler un symptôme d'autant plus réjouissant qu'il paraît correspondre à l'état d'une opinion publique sincère et qui nous fait nous écrier : « Le rachat du Central est mort, à l'œuvre pour la nationalisation des chemins de fer ! »

« Messieurs,

« Le conseil national a eu le regret de perdre deux de ses membres qui lui faisaient honneur. M. Campiche, qui représentait si dignement le canton de Vaud, nous a quittés, appelé par le conseil fédéral à une importante fonction administrative. M. Stüssel, qui a siégé de si nombreuses années dans ce conseil, qu'il eut l'honneur de présider, n'abandonne heureusement pas l'assemblée fédérale et va porter au conseil des états le concours de sa large expérience.

« Je ne puis souhaiter mieux la bienvenue à nos deux nouveaux collègues de Zurich et de Vaud qu'en espérant les voir suivre les traces, imiter l'exemple laissé par leurs distingués prédécesseurs du 3^{me} et du 46^{me} arrondissement.

« Messieurs,

« La liste de nos tractandas est abondante ; vos travaux exigent une application constante et une grande sollicitude, et je souhaite, sans oser le croire, qu'ils puissent être terminés pendant les quelques jours qui nous séparent de la fin de l'année. Je ne veux point les énumérer, encore moins les étudier de cette place, car

c'est à vous maintenant de parler et d'agir, et je déclare reprise la session ordinaire de 1891 en formant le vœu que vos délibérations, comme toujours, inspirées de l'utile et du bien, tendent à augmenter le patrimoine d'honneur et de prospérité de notre patrie bien-aimée.

« J'ai dit. »

Se sont présentés comme nouveaux membres :

a. au conseil national :

M. Albert *Kündig*, de Pfäffikon, président de tribunal au dit lieu.

» Emile *Paillard*, de Ste-Croix, maire et juge de paix à Yverdon.

b. au conseil des états :

M. le D^r Jean *Stössel*, de Bäretswil, conseiller d'état à Zurich (ancien conseiller national).

» Edouard *Odier*, de Genève, avocat et député aux Eaux-vives.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 18 mai 1891.)

Le conseil fédéral a accordé, sous les mêmes considérants que ceux pour la loi d'exécution du canton de Thurgovie (voir feuille fédérale de 1891, I. 569), sa sanction à la loi du canton d'Unterwalden-le-haut du 28 avril 1891, pour la mise en vigueur de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889.

Assemblée fédérale.

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1891 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 5 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 50 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 09.12.1891 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 576-578 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 070 477 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.